

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 26 JUILLET 2022**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	07
Nombre de membres qui ont pris part à la délib.	08
Date de la convocation	19/07/2022

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -IMBERT Joëlle – LE MAGADURE Antoine – PONS Michel -BUMAT Vincent.

Absente excusée représentée : TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : programme voirie 2021.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'au titre du programme de la voirie communale, le Conseil Départemental a accordé à la commune de Manteyer une subvention de 9 948 € sur un montant subventionnable de 18 087.27 € H.T.
- Que pour l'année 2021 le programme de la voirie comprendra la réfection du chemin communal « **de l'Abreuvoir** » et quelques emplois partiels sur divers chemins communaux pour un montant de 19 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser les travaux sur le chemin communal « **de l'Abreuvoir** » et divers emplois partiels sur divers chemins communaux
- Autorise le Maire à consulter les entreprises
- Accepte la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 9 948 €.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220726-DELIB392022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2022

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.

